



COMMUNE DE CHAVANNES-DE-BOGIS
Municipalité

AU CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

PRÉAVIS N° 4/24

**Demande de crédit de CHF 234'500.00
Création d'un arrêt de bus et la mise aux
normes de celui existant au
chemin Industriel**

Responsables du dossier :

Alain Barraud, Syndic

Michael Müller, Municipal

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des transports publics, Région de Nyon a, en étroite collaboration avec la Municipalité de Chavannes-de-Bogis, pour projet de remettre en vigueur la desserte Centre Manor Chavannes au niveau du chemin Industriel.

A ce jour, l'arrêt existant côté Lac ne correspond plus aux normes et n'est plus en service.

Ce projet a pour objectif de remettre aux normes l'arrêt existant et de créer un nouvel arrêt côté Jura. Le fait d'avoir l'arrêt côté Jura permettra de réaliser un bouclage entre le Chemin Industriel et la Route de Chavannes-des-Bois.

Les plans projets présentés en annexe ont été consultés et validés par les TPN. Région de Nyon a également été informé de ce projet.

Le nouvel horaire 2025 (<https://www.tp-info.ch/fr/taxonomy/term/100566?s=pv>) entrera en vigueur le 15 décembre 2024 et intégrera à nouveau l'arrêt du centre commercial. La réalisation du nouvel arrêt et la mise aux normes de l'ancien doivent être achevées d'ici cette date.

Une demande est en cours auprès de Région de Nyon pour obtenir une subvention dans le cadre de ces travaux.

Enfin, les discussions sont en cours avec la direction du centre commercial afin d'étudier une participation financière à la réalisation de ce projet.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX PREVUS

Les aménagements prévus ont les caractéristiques suivantes :

Arrêt de bus existant (côté Lac) :

- Elargissement du quai bus à 2 m.
- Rehaussement du quai bus à + 22 cm sur une longueur de 20 mètres afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Réfection du trottoir (actuellement en pavés) pour améliorer l'accès des usagers et l'évacuation des eaux de ruissellement.
- Conservation de la structure de l'abri de bus existant et mise à niveau des murs de supports afin de les intégrer au nouveau quai de 22 cm.

Arrêt de bus à créer (côté Jura) :

- Réalisation d'un nouveau quai bus de 2 m de large en revêtement bitumineux.
- Fourniture et mise en place d'un mur de soutènement type Créabéton EXACTA ou similaire côté forêt afin de disposer de la place nécessaire.
- Création d'un passage pour piéton permettant un accès sécurisé à ce nouvel aménagement.
- Légère réduction de la largeur de la chaussée à la hauteur des arrêts de bus afin de limiter la vitesse pratiquée par les usagers.
- Amélioration de la reprise des eaux de ruissellement.
- Déplacement du candélabre existant et mise aux normes de l'éclairage au niveau du nouveau passage pour piétons.

3. COUT DES TRAVAUX

Les montants des travaux indiqués ci-dessous sont basés, pour le génie-civil sur un appel d'offre conforme à la loi, à savoir la procédure du gré-à-gré comparatif, et pour le solde, sur la base des soumissions rentrées ou sur des devis demandés à des entreprises spécialisées de la région.

Le montant estimatif total des travaux s'élève à **CHF 234'500.00**. Il se décompose de la manière suivante et comprend l'ensemble des prestations techniques et administratives nécessaires :

<u>Travaux de génie-civil.</u> (Installations et signalisation de chantiers CHF 23'410.00, Terrassement CHF 35'405.00, Assainissement CHF 13'165.00 Maçonnerie CHF 33'805.00, Bordures et pavés CHF 24'506.00 Revêtement CHF 20'080.00, Régie CHF 5'696.00)	CHF	155'000.00
---	-----	------------

<u>Marquage et signalisation</u> (y compris modification existant)	CHF	7'000.00
--	-----	----------

<u>Mise aux normes de l'éclairage public</u>	CHF	10'000.00
--	-----	-----------

Honoraires ingénieurs :

Phase d'étude et procédures d'autorisation	CHF	9'050.00
--	-----	----------

Phase d'exécution y compris implantations	CHF	13'500.00
---	-----	-----------

Honoraires prestations géométriques :

Enquête publique y compris plan / CAMAC	CHF	1'500.00
---	-----	----------

Cadastration, mise à jour couverture du sol (Registre Foncier)	CHF	2'150.00
--	-----	----------

Prestations autres :

Réalisation des tests HAP (teneur en pollution des enrobés) et établissement du rapport	CHF	3'500.00
--	-----	----------

<u>Divers et imprévus (environ 10%)</u>	CHF	15'200.00
---	-----	-----------

Montant brut HT	CHF	216'900.00
-----------------	-----	------------

TVA 8.1 %	CHF	17'568.90
-----------	-----	-----------

Montant total TTC (arrondi) :	CHF	234'500.00
--------------------------------------	------------	-------------------

4. PROCEDURES D'AUTORISATION

Ces travaux de construction routière sont soumis à la procédure d'autorisation suivante :

- Examen préalable ou CAMAC (en attente retour du Voyer).
- Enquête publique (30 jours).
- Demande d'autorisation de construire définitive (environ 20 jours).

A noter que les délais indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte d'éventuelles oppositions.

5. CONCLUSION

La Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

- Vu** le préavis n° 4/24 relatif à une demande de crédit de **CHF 234'500.00 TTC** pour la création d'un arrêt de bus et la mise aux normes de celui existant au Chemin Industriel
- Ouï** le rapport de la commission ad'hoc
- Ouï** le rapport de la commission des Finances
- Considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;
2. de lui octroyer à cet effet un crédit de **CHF 234'500.00 TTC** ;
3. de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire ;
4. d'amortir ce montant par le fonds de réserve Constructions futures.

Ainsi approuvé par la Municipalité le 4 juin 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ



Alain Barraud
Syndic



Aline Douvé
Secrétaire municipale

Plan situation CB 24-606-SOUM -11 daté du 13 mai 2024

Coupes CB 24-606-SOUM -12 daté du 13 mai 2024